

SÉANCE ORDINAIRE

17 DÉCEMBRE 2019

Deux cent cinquante-cinquième séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, tenue au centre administratif, 210, rue Notre-Dame, Saint-Jean-sur-Richelieu, ce 17^e jour de décembre 2019 et à laquelle sont présents :

Présences : Mesdames et messieurs les commissaires : Nadine Arseneault, Réjean Bessette, François Blais, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Isabelle Brulotte, Manon Côté, Marie Josée Gagnon, Josée Hébert, Martine Lalonde, Anne-Marie Noël, Martin Paquette, Stéphane Surprenant et Lynda Tessier.

Autres présences : Madame Dominique Lachapelle, directrice générale;
Monsieur Mario Champagne, directeur général adjoint et secrétaire général;
Madame Sophie Latreille, directrice générale adjointe;
Monsieur Alain Camaraire, directeur général adjoint et Directeur du Service des ressources éducatives aux jeunes;
Madame Louise Beaupré, directrice du Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle;
Monsieur Charles Dalpé, directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire;
Madame Céline Falardeau, directrice du Service des affaires juridiques et des communications;
Madame Katleen Loiselle, directrice du Service des ressources humaines;
Madame Annie Lussier, directrice du Service des technologies de l'information;
Madame Elizabeth Mc Donough, directrice du Service des ressources matérielles;
Madame Chantal Noël, directrice du Service des ressources financières.

Absence : Monsieur le commissaire : Pierre Therrien.

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Andrée Bouchard, présidente, ouvre la séance.

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

HR 19.12.17
001

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

Ajouter le point suivant :

10.1 Politique de répartition des ressources financières (RFP 03) – Dépôt pour consultation (documents séance tenante : SRF 19.12.17-10.1 et SRF 19.12.17-10.1a).

Et

Reporter le point suivant à une séance ultérieure :

11.1 Redondance du lien Internet (document séance tenante).

ORDRE DU JOUR

01. Présences et ouverture de la séance.
02. Adoption de l'ordre du jour.

- 03. Plan d'engagement vers la réussite.
- 04. Période de questions du public.
- 05.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 12 novembre 2019 (document SG 19.12.17-05.1).
 - Suivi au procès-verbal.
- 05.2 Correspondance
 - 05.2.1 De monsieur Donald Chiasson, secrétaire général de la Commission scolaire des Îles : Résolution adoptée par le conseil des commissaires à sa séance du 20 octobre 2019 – Projet de loi 40.
 - 05.2.2 De la Ville de Montréal : Motion pour le maintien des commissions scolaires adoptée lors de la séance du conseil municipal du 18 novembre 2019.
 - 05.2.3 De monsieur Bernard Gauthier, secrétaire général de la Commission scolaire des Chênes : Résolution CC : 2734/2019 adoptée par le conseil des commissaires à sa séance extraordinaire du 19 novembre 2019 - Réaction de la Commission scolaire au dépôt du projet de Loi 40 : *Loi modifiant principalement la Loi sur l'Instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires.*
 - 05.2.4 De madame Stéphanie Vachon, secrétaire générale du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur : Accusé réception de la résolution HR 19.11.12-004 - Réaction de la Commission scolaire au dépôt du projet de Loi 40 : *Loi modifiant principalement la Loi sur l'Instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires.*
 - 05.2.5 De monsieur Jean-François Primeau, directeur des services du secrétariat général, des communications et de l'informatique de la Commission scolaire Vallée-des-Tisserands : Résolution CC-3250-191125 adoptée par le conseil des commissaires à sa séance du 25 novembre 2019 – Résolution à l'intention du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, monsieur Jean-François Roberge (projet de loi 40).
 - 05.2.6 De madame Véronique Barbeau, secrétaire générale par intérim de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs : Résolution #22CC1920-039 adoptée par le conseil des commissaires à sa séance du 26 novembre 2019 - Réaction de la Commission scolaire au dépôt du projet de Loi 40 : *Loi modifiant principalement la Loi sur l'Instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires.*
 - 05.2.7 De madame Roxanne Veilleux, greffière de la Ville de Richelieu : Résolution 19-12-294 adoptée par le conseil municipal le 2 décembre 2019 - Appui à la Commission scolaire des Hautes-Rivières dans ses démarches visant l'analyse et la révision des besoins de la population en matière de capacité d'accueil des élèves de niveau secondaire et dans sa demande d'ajout d'espaces supplémentaires auprès du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.
 - 05.2.8 De monsieur Alain Laplante, maire de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu : Accusé réception de la demande d'appui aux commissions scolaires dans le cadre du projet de loi 40 – La Ville n'interviendra pas dans ce dossier.
 - 05.2.9 De monsieur Joël Bélanger, directeur général de la Ville de Marieville : Accusé réception de la demande d'appui aux commissions scolaires dans le cadre du projet de loi 40 – Le conseil municipal ne se prononcera pas sur le projet de loi 40.
 - 05.2.10 De madame Brigitte Vachon, directrice générale de la Municipalité d'Ange-Gardien : Accusé réception de la demande d'appui aux commissions scolaires dans le cadre du projet de loi 40 – Le conseil municipal a pris acte de la demande reçue.
 - 05.2.11 De madame Sylvie Larose Asselin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Henryville : Résolution no 7184-12-2019 adoptée par le conseil municipal le 16 décembre 2019 – Appui à la Commission scolaire des Hautes-Rivières dans le cadre du projet de loi 40.
 - 05.2.12 De la Société pour la promotion d'événements culturels du Haut-Richelieu (SPEC) : Rapport annuel 2018-2019 et perspectives 2019-2020.
- 05.3 Mot de la présidente et parole aux commissaires.
- 05.4 Rapport annuel 2018-2019 (document CC 19.12.17-05.4).
- 05.5 Engagement / Nomination – Direction adjointe au Service des technologies de l'information (document séance tenante : DG 19.12.17-05.5).

- 05.6 Cadre de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle – adoption (documents SG 19.12.17-05.6 et SG 19.12.17-05.6 a).
- 05.7 Modification à la résolution HR 19.11.12-009 - Modification à la structure administrative applicable aux gestionnaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières – Service des ressources matérielles (document DG 19.12.17-05.7).
- 05.8 Appui à la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu pour l'acquisition de l'incubateur H-2 (document CC 19.12.17-05.8).
- 05.9 Comité de révision de décision (document SG 19.12.17-05.9).
- 10.1 Politique de répartition des ressources financières (RFP 03) – Dépôt pour consultation (documents séance tenante : SRF 19.12.17-10.1 et SRF 19.12.17-10.1a).
- 11.1 **Ce point a été reporté à une séance ultérieure** : Redondance du lien Internet (document séance tenante).
- 12.1 Demande d'ajouts d'espace : Formation professionnelle et Éducation des adultes – Plan québécois des infrastructures 2020-2030 (document RM 19.12.17-12.1).
- 12.2 Demande d'ajouts d'espace : Écoles secondaires - Plan québécois des infrastructures 2020-2030 (document RM 19.12.17-12.2).
- 14 - Remerciements et félicitations.
- 15- Autres sujets.
- 16- Levée de la séance.

Adopté à l'unanimité.

03. PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE

Dans le cadre de la capsule du Plan d'engagement vers la réussite, madame Dominique Lachapelle, directrice générale, présente avec la collaboration des commissaires, des autres membres de la direction générale et de l'ensemble des directions de services, le rapport annuel 2018-2019 de la Commission scolaire des Hautes-Rivières.

04. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est adressée au conseil des commissaires.

05.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 12 NOVEMBRE 2019 (document SG 19.12.17-05.1)

Chaque membre du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires tenue le 12 novembre 2019 au moins six heures avant le début de la présente séance;

HR 19.12.17
002

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

Que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2019 et d'adopter ledit procès-verbal tel que déposé.

Adopté à l'unanimité.

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Madame Dominique Lachapelle, directrice générale, mentionne aux membres du conseil des commissaires que les suivis administratifs ont été effectués quant aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 12 novembre 2019.

05.2 CORRESPONDANCE

- 05.2.1 De monsieur Donald Chiasson, secrétaire général de la Commission scolaire des Îles : Résolution adoptée par le conseil des commissaires à sa séance du 20 octobre 2019 – Projet de loi 40.
- 05.2.2 De la Ville de Montréal : Motion pour le maintien des commissions scolaires adoptée lors de la séance du conseil municipal du 18 novembre 2019.
- 05.2.3 De monsieur Bernard Gauthier, secrétaire général de la Commission scolaire des Chênes : Résolution CC : 2734/2019 adoptée par le conseil des commissaires à sa séance extraordinaire du 19 novembre 2019 - Réaction de la Commission scolaire au dépôt du projet de Loi 40 : *Loi modifiant principalement la Loi sur l'Instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires.*
- 05.2.4 De madame Stéphanie Vachon, secrétaire générale du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur : Accusé réception de la résolution HR 19.11.12-004 - Réaction de la Commission scolaire au dépôt du projet de Loi 40 : *Loi modifiant principalement la Loi sur l'Instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires.*
- 05.2.5 De monsieur Jean-François Primeau, directeur des services du secrétariat général, des communications et de l'informatique de la Commission scolaire Vallée-des-Tisserands : Résolution CC-3250-191125 adoptée par le conseil des commissaires à sa séance du 25 novembre 2019 – Résolution à l'intention du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, monsieur Jean-François Roberge (projet de loi 40).
- 05.2.6 De madame Véronique Barbeau, secrétaire générale par intérim de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs : Résolution #22CC1920-039 adoptée par le conseil des commissaires à sa séance du 26 novembre 2019 - Réaction de la Commission scolaire au dépôt du projet de Loi 40 : *Loi modifiant principalement la Loi sur l'Instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires.*
- 05.2.7 De madame Roxanne Veilleux, greffière de la Ville de Richelieu : Résolution 19-12-294 adoptée par le conseil municipal le 2 décembre 2019 - Appui à la Commission scolaire des Hautes-Rivières dans ses démarches visant l'analyse et la révision des besoins de la population en matière de capacité d'accueil des élèves de niveau secondaire et dans sa demande d'ajout d'espaces supplémentaires auprès du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.
- 05.2.8 De monsieur Alain Laplante, maire de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu : Accusé réception de la demande d'appui aux commissions scolaires dans le cadre du projet de loi 40 – La Ville n'interviendra pas dans ce dossier.
- 05.2.9 De monsieur Joël Bélanger, directeur général de la Ville de Marieville : Accusé réception de la demande d'appui aux commissions scolaires dans le cadre du projet de loi 40 – Le conseil municipal ne se prononcera pas sur le projet de loi 40.

05.2.10 De madame Brigitte Vachon, directrice générale de la Municipalité d'Ange-Gardien :
Accusé réception de la demande d'appui aux commissions scolaires dans le cadre du projet de loi 40 – Le conseil municipal a pris acte de la demande reçue.

05.2.11 De madame Sylvie Larose Asselin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Henryville : Résolution no 7184-12-2019 adoptée par le conseil municipal le 16 décembre 2019 – Appui à la Commission scolaire des Hautes-Rivières dans le cadre du projet de loi 40.

05.2.12 De la Société pour la promotion d'événements culturels du Haut-Richelieu (SPEC) :
Rapport annuel 2018-2019 et perspectives 2019-2020.

05.3 MOT DE LA PRÉSIDENTE ET PAROLE AUX COMMISSAIRES

Madame Andrée Bouchard, présidente, informe les membres du conseil des commissaires des activités auxquelles elle et certains collègues ont participé depuis la séance ordinaire du 12 novembre 2019.

Madame Martine Lalonde, mentionne que lors de leur dernière rencontre, madame Anne-Marie-Noël, présidente du comité de parents, a présenté les principales modifications proposées par le projet de loi 40 – *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire*. Par la suite, madame Noël a fait lecture d'une résolution adoptée par le comité de parents faisant état de leur position quant audit projet de loi. Copie de cette résolution est déposée séance tenante.

Madame Anne-Marie Noël mentionne que le comité de parents a présenté, le 5 décembre dernier, sa première conférence diffusée sur le Facebook live de la Commission scolaire. À cet effet, elle remercie mesdames Céline Falardeau et Annie Lussier pour leur collaboration lors de cette soirée.

Monsieur François Blais manifeste sa déception à l'égard de l'absence de prise de position du conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu quant au projet de loi 40.

Madame Marie Josée Gagnon mentionne que la prochaine rencontre du comité EHDAA aura lieu le 20 janvier 2020 et portera notamment sur les services offerts aux élèves adultes.

Madame Josée Hébert indique que la prochaine activité offerte par le comité de parents aura lieu le mercredi 29 janvier 2020, à 19 h à la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot. La Troupe Parminou présentera alors une pièce de théâtre portant sur l'anxiété et intitulée : « Zut je ne suis pas Zen ».

05.4 RAPPORT ANNUEL 2018-2019 (document CC 19.12.17-05.4)

Considérant que l'article 220 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que la Commission scolaire prépare un rapport annuel qui rend compte à la population de son territoire de la réalisation de son plan d'engagement vers la réussite et des résultats obtenus en fonction des objectifs et des cibles qu'il comporte;

Considérant que la direction générale a élaboré, en collaboration avec l'ensemble des directions de services, le rapport annuel 2018-2019;

Considérant la présentation du rapport annuel 2018-2019, réalisée dans le cadre de la présente séance publique du conseil des commissaires;

HR 19.12.17
003

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

D'adopter le rapport annuel 2018-2019 de la Commission scolaire des Hautes-Rivières tel que présenté et qui se trouvera sur le site Internet de la Commission scolaire dans les prochains jours.

Et de transmettre une copie du rapport annuel 2018-2019 aux 23 municipalités couvrant le territoire de la Commission scolaire des Hautes-Rivières.

Adopté à l'unanimité.

05.5 ENGAGEMENT / NOMINATION – DIRECTION ADJOINTE AU SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (document séance tenante : DG 19.12.17-05.5)

Considérant la structure administrative des cadres pour l'année scolaire 2019-2020 adoptée par le conseil des commissaires le 21 mai 2019 aux termes de la résolution HR 19.05.21-004;

Considérant l'ouverture du poste de direction adjointe au Service des technologies de l'information et les travaux réalisés par le comité de sélection composé de mesdames Andrée Bouchard, Sophie Latreille, Katleen Loiselle et Annie Lussier ainsi que de monsieur Simon Bélanger.

Considérant la présentation de ce dossier et les discussions tenues à ce sujet par les membres du conseil des commissaires lors du comité de travail précédant la présente rencontre du 17 décembre 2019;

HR 19.12.17
004

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que, sur recommandation du comité de sélection, monsieur Daniel Fortier soit engagé au poste de direction adjointe (infrastructure) du Service des technologies de l'information et ce, à compter du 20 janvier 2020.

Que, conformément à l'article 6.2.3 de la *Politique locale de gestion*, monsieur Daniel Fortier soit soumis à une période probatoire d'une année.

Adopté à l'unanimité.

05.6 CADRE DE GESTION DES RISQUES EN MATIÈRE DE CORRUPTION ET DE COLLUSION DANS LES PROCESSUS DE GESTION CONTRACTUELLE – ADOPTION (documents SG 19.12.17-05.6 et SG 19.12.17-05.6 a)

Considérant que la *Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle* prévoit que les commissions scolaires doivent se doter d'un cadre organisationnel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle avant le 31 décembre 2019;

Considérant que le cadre proposé pour la Commission scolaire des Hautes-Rivières a été élaboré sur la base du modèle fourni à tous les organismes publics par l'Unité permanente anticorruption (UPAC);

Considérant qu'il appartient au Conseil des commissaires d'adopter le Cadre organisationnel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle;

Considérant la recommandation du responsable de l'application des règles contractuelles et du comité de vérification;

HR 19.12.17
005

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

D'adopter le *Cadre organisationnel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle*, tel que proposé;

D'autoriser la personne responsable de l'application des règles contractuelles (RARC) à agir pour et au nom de la Commission scolaire des Hautes-Rivières dans la mise en œuvre de la présente décision, à signer et à transmettre au Secrétariat du Conseil du Trésor tout document requis à cette fin.

Adopté à l'unanimité.

05.7 MODIFICATION À LA RÉOLUTION HR 19.11.12-009 - MODIFICATION À LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE APPLICABLE AUX GESTIONNAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES – SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES (document DG 19.12.17-05.7)

Considérant la résolution HR 19.11.12-009 adoptée par le conseil des commissaires le 12 novembre 2019 à propos de la structure administrative applicable aux gestionnaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières – Service des ressources matérielles;

Considérant la présentation de ce dossier et les discussions tenues à ce sujet par les membres du conseil des commissaires lors du comité de travail du 8 octobre 2019;

Considérant que la proposition de la direction générale comportait la création de deux postes de directions adjointes au Service des ressources matérielles;

HR 19.12.17
006

Il est proposé par madame Isabelle Brulotte :

De corriger la résolution HR 19.11.12-009, laquelle aurait dû se lire comme suit :

« D'ajouter deux postes de directions adjointes au Service des ressources matérielles;

D'ajouter un poste de contremaître au Service des ressources matérielles. »

Adopté à l'unanimité.

05.8 APPUI À LA VILLE DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU POUR L'ACQUISITION DE L'INCUBATEUR H-2 (document CC 19.12.17-05.8)

Considérant que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu désire acquérir l'immeuble situé au 45, chemin de l'Aéroport, communément appelé le H2, et prendre complètement en charge toutes les activités reliées à l'incubation de start-ups;

Considérant que la Commission scolaire des Hautes-Rivières est fière de s'associer à la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu afin de poursuivre le modèle d'incubation en place et pour assurer son développement à long terme;

HR 19.12.17
007

Il est proposé par monsieur François Blais :

Que la Commission scolaire des Hautes-Rivières appuie la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu dans ses démarches d'acquisition de l'immeuble sis au 45, chemin de l'Aéroport, communément appelé le H2, ainsi que la prise en charge complète de toutes les activités reliées à l'incubation de start-ups.

Adopté à l'unanimité.

05.9 COMITÉ DE RÉVISION DE DÉCISION (document SG 19.12.17-05.9)

Considérant la décision prise à l'égard de la demande des parents concernant l'élève __ TA 75590900;

Considérant la demande de révision de décision présentée par les parents de l'élève __ TA 75590900 et ce, en conformité avec les articles 9 et suivants de la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant les observations et les arguments exprimés par les parents lors du comité de révision de décision tenu le 10 décembre 2019;

Considérant les observations et les arguments exprimés par la direction d'établissement lors dudit comité de révision de décision;

Considérant les caractéristiques de l'élève concerné;

Considérant la recommandation du comité de révision de décision dans ce dossier;

Considérant les discussions tenues par les membres du conseil des commissaires lors du comité de travail tenu le 10 décembre 2019;

HR 19.12.17
008

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que le conseil des commissaires infirme la décision prise à l'égard de la demande des parents de l'élève __ TA 75590900.

Adopté à l'unanimité.

10.1 POLITIQUE DE RÉPARTITION DES RESSOURCES FINANCIÈRES (RFP 03) – DÉPÔT POUR CONSULTATION (documents séance tenante : SRF 19.12.17-10.1 et SRF 19.12.17-10.1a).

Considérant la présentation aux membres du conseil des commissaires du projet de *Politique de répartition des ressources financières* (RFP 03), lors du comité de travail tenu le 17 décembre 2019;

Considérant les consultations devant être menées à l'égard de la *Politique de répartition des ressources financières* (RFP 03), auprès des instances concernées;

HR 19.12.17
009

Il est proposé par madame Isabelle Brulotte :

Que le projet de *Politique de répartition des ressources financières* (RFP 03), présenté au document SRF 19.12.17-10.1a, soit soumis aux consultations requises auprès des instances concernées;

Et

De mandater la direction du Service des ressources financières ainsi que les directions d'établissements pour procéder auxdites consultations.

Adopté à l'unanimité.

11.1 REDONDANCE DU LIEN INTERNET (document séance tenante)

Ce point a été reporté à une séance ultérieure.

12.1 DEMANDE D'AJOUTS D'ESPACE : FORMATION PROFESSIONNELLE ET ÉDUCATION DES ADULTES – PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES 2020-2030 (document RM 19.12.17-12.1)

Considérant que la Commission scolaire des Hautes-Rivières possède sur son territoire un centre de formation professionnelle, réparti dans deux édifices et un centre d'éducation des adultes;

Considérant les édifices actuels du centre de formation professionnelle, situés sur la rue Laurier et la rue Normandie ainsi que l'édifice du centre d'éducation des adultes situé sur la rue Georges-Phaneuf à Saint-Jean-sur-Richelieu;

Considérant que les surfaces attitrées aux différents programmes de formation professionnelle sont bien en dessous de celles prescrites par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et non adaptées à la mission du centre;

Considérant que les espaces occupés par le centre de formation professionnelle dans l'édifice situé sur la rue Normandie se trouvent à même la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot;

Considérant que la Commission scolaire a besoin d'espaces supplémentaires à la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot et que la construction d'un nouveau centre de formation professionnelle et d'éducation des adultes permettra la récupération des surfaces actuellement dédiées à la formation professionnelle et permettra également d'utiliser ces espaces pour combler temporairement les besoins d'espace pour les élèves pendant la construction des écoles secondaires;

Considérant que la Commission scolaire pourra également récupérer le bâtiment situé sur la rue Georges-Phaneuf, actuellement dédié à l'éducation des adultes, comme établissement transitoire pour les travaux majeurs de la Commission scolaire et pour accueillir éventuellement de la clientèle du secteur jeune;

Considérant que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu met à la disposition de la Commission scolaire des Hautes-Rivières un terrain pour la construction d'un nouveau centre de formation professionnelle et d'éducation des adultes;

HR 19.12.17
010

Il est proposé par madame Manon Côté :

Que, dans le cadre de la mesure « Plan québécois des infrastructures 2020-2030 », la Commission scolaire des Hautes-Rivières adresse au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur une demande d'ajout d'espace pour la formation professionnelle et les services d'éducation des adultes en fonction des besoins qui seront identifiés et en respect des critères prévus par la mesure.

Adopté à l'unanimité.

12.2 DEMANDE D'AJOUTS D'ESPACE : ÉCOLES SECONDAIRES - PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES 2020-2030 (document RM 19.12.17-12.2)

Considérant les prévisions de clientèle du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) pour les années 2019 à 2029;

Considérant que ces prévisions démontrent que nous serons éventuellement en déficit significatif de 1 460 places pour accueillir les élèves des écoles secondaires;

Considérant que la Commission scolaire des Hautes-Rivières désire déposer trois demandes d'ajouts d'espaces, soit pour les secteurs;

- Saint-Césaire (18);
- Saint-Jean-sur-Richelieu (24);
- Richelieu (21) ou Marieville (22);

Considérant qu'un agrandissement de l'école secondaire Paul-Germain-Ostiguy sera requis pour répondre à l'accroissement de la clientèle de ce secteur;

Considérant que la construction d'une nouvelle école secondaire est requise dans le secteur Saint-Jean-sur-Richelieu (24);

Considérant qu'une nouvelle construction d'école secondaire sera également requise pour l'une ou l'autre des municipalités de Richelieu (21) ou Marieville (22) afin de répondre à l'accroissement rapide de la clientèle de ce secteur au secondaire;

Considérant que ces ajouts d'espaces sont nécessaires et urgents afin de permettre à la Commission scolaire de pouvoir offrir adéquatement le Programme de formation de l'école québécoise à l'ensemble de ses élèves;

HR 19.12.17
011

Il est proposé par monsieur Stéphane Surprenant :

Que, dans le cadre de la mesure « Plan québécois des infrastructures 2020-2030 », la Commission scolaire des Hautes-Rivières adresse au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur une demande d'agrandissement pour l'école secondaire Paul-Germain-Ostiguy à Saint-Césaire (18) et deux demandes d'ajouts d'espaces, soit une nouvelle école secondaire pour la municipalité de Saint-Jean-sur-Richelieu (24) et une nouvelle école secondaire pour l'une ou l'autre des municipalités de Richelieu (21) ou Marieville (22), et ce, afin de permettre d'offrir des milieux et des espaces adéquats permettant la scolarisation et la réussite de nos élèves.

Adopté à l'unanimité.

14- REMERCIEMENTS ET FÉLICITATIONS

HR 19.12.17
012

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des remerciements et félicitations soient adressés aux enseignants ci-après mentionnés et plus particulièrement à madame Julie Thomas, enseignante en arts plastiques à la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot, pour avoir permis aux élèves de participer aux Journées de la culture 2019, et pour avoir invité des collègues à s'impliquer avec eux, soit :

- Martin Dubois, Polyvalente Marcel-Landry
- Linda Touchette, École Docteur-Alexis-Bouthillier
- Isabelle Bourguignon, École Joséphine-Dandurand
- Marie-Claude Joly Bergeron, Écoles Saint-Joseph et du Pélican

- Véronique Robert, Écoles de Monnoir et Saint-Michel
- Stéphanie Bernier, École des Prés-Verts
- Annick Marcantonio, École Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Iberville)

Le public a eu droit à un très beau vernissage le jeudi 12 décembre 2019.

L'exposition des travaux des élèves se tient à la bibliothèque de Saint-Jean-sur-Richelieu, secteur Saint-Luc, jusqu'en février 2020. Les travaux diversifiés témoignent de la créativité et de la passion de nos élèves.

Adopté à l'unanimité.

15. AUTRES SUJETS

Aucun autre sujet n'est ajouté.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

HR 19.12.17
013

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que la séance levée.

Adopté à l'unanimité.

LA PRÉSIDENTE

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL